

TARGON - le bulletin de votre commune

Le mot du Maire



Comment ne pas évoquer la crise sanitaire en cours. Les dernières évolutions, les dernières décisions du gouvernement nous impactent tous tellement dans notre vie quotidienne. Nous sommes partagés sur la place et l'importance à donner aux deux aspects antagonistes mis en exergue par ce virus : la protection de la santé et la protection de l'activité économique et sociale. Nous connaissons tous des membres de notre famille, des amis ou des connaissances qui ont été infectés à divers degrés par ce virus. Et, en parallèle, nous ne pouvons ignorer les commerçants, les entreprises, les salariés ou indépendants qui voient leur activité, leur revenu voire leur patrimoine gravement atteint. Nous ne serons pas tous d'accord sur l'endroit où le curseur doit être positionné entre ces deux contraintes, mais nous avons le pouvoir d'agir.

Nous pouvons agir sur l'évolution de la pandémie. L'analyse des taux d'incidence sur l'ensemble des départements de la Nouvelle Aquitaine montre à ce jour que les efforts et l'application des mesures mises en œuvre par la Préfecture depuis Septembre permettent à la Gironde d'avoir le 4eme plus faible taux d'incidence de toute la région Nouvelle Aquitaine. Il ne faut surtout pas se satisfaire de cela mais ça signifie que nous pouvons, par un comportement adapté, influencer le cours de l'évolution de la pandémie et ralentir sa propagation. Continuons à nous mobiliser, appliquons partout les gestes barrières. SOYONS RESPONSABLES.

Nous pouvons également agir sur les conséquences que notre tissu économique va subir.

Nous pouvons faire le choix de consommer local. Nous pouvons faire le choix d'appeler le commerçant fermé chez qui nous nous servons habituellement pour qu'il nous livre ou nous mette à disposition les produits commandés. Nous pouvons faire le choix de différer des achats non essentiels pour les réaliser plus tard lorsque nos commerçants auront réouvert plutôt que de les remplacer par des commandes à des géants du web.

Je voudrais évoquer le souhait porté et affirmé de la municipalité d'une production et d'une consommation locale. Nous avons la volonté farouche d'aider tous les porteurs de projets commerciaux, artisanaux ou agricoles à se réaliser sur notre commune. Le moment y est peu propice mais nous nous devons de préparer les jours meilleurs.

Après de longues années sans restaurant à Targon, nous sommes heureux qu'après la réouverture de l'Auberge du Lion D'Or l'année dernière, le restaurant Lévydence ait ouvert sur la place du XI Novembre. Nous avons pu voir en centre bourg quelques commerces faire peau neuve, d'autres être repris par des jeunes. Le tabac va se déplacer très prochainement dans les locaux voisins du Nouvel Hôtel afin de s'agrandir et de proposer un espace plus convivial avec une offre de services plus étoffée. Un collectif de six artisans souhaite venir s'installer dans notre commune dans la partie restant libre de l'immeuble accueillant le bureau de Poste. L'idée est d'y créer un tiers-lieu pour artisans en liaison avec l'espace de télétravail de la Communauté des Communes situé en face de la mairie. L'objectif est de regrouper dans un même espace des micros entreprises pour qu'elles se mettent en réseau facilitant leur création, leur développement et leur pérennité. Une installation temporaire du tiers-lieu dans les locaux de la Caisse d'Epargne que nous avons achetés permettra de démarrer le projet en attendant la réhabilitation du bâtiment de la Poste prévu sur 2021.

Mais, comme pour la maitrise du COVID, l'attractivité commerciale et artisanale de notre commune ne peut pas se faire sans vous.

Investissons les commerces locaux, ouvrons leurs portes et servons-nous chez eux. Faisons travailler l'artisanat local. Reprenons le goût du consommer local, du marché du vendredi matin, de la discussion et des échanges sur le pas de porte d'un commerçant. Par nos choix, nous avons la capacité d'agir concrètement sur notre environnement. SOYONS ACTEURS.

F. MAULUN

SO	MN	ЛA	IRE

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Mot du Mairel
Infos utiles2
Permanences du maire des adjoints / infos 3
Commune infos04 à 08
Bibliothèque infos09 et 10
Ça se passe chez nous11 et 12

Novembre - Décembre 2020

Commune

Infos utiles



commune organise un La ramassage des déchets verts, personnes n'ayant pour aucun moyen de locomotion, afin de les porter à la déchetterie. personnes concernées devront se faire inscrire en mairie. Les déchets verts devront être mis dans des sacs poubelles.

Dates de ramassage:

19.11 - 17.12 21.01

Attention il ne sera accepté que des déchets verts. Toute infraction entraînera l'exclusion du ramassage.

POUR TOUT PROBLEME SUR LE RESEAU D'EAU

En cas d'urgence

SUEZ: 0 977.401.117

SIAEPA: 05.56.06.13.89



SERVICE PUBLIC

La première

réponse

questions

à vos

Vos droits et vos démarches

- formation
- social
- papiers
- logement
- travail
- justice
- famille

Sur internet service-public.fr

par téléphone

3939 Allo, service public

> au prix d'une communication locale à partir d'un poste fixe

MARCHÉ Sur la place du 11 Novembre Vendredis: de 7h30 à 13h Maraîcher, Traiteur, Charcutier, Fromager Mercredi : Poissonnier Place de l'Eglise

Informations



Cette aire de covoiturage se situe sur le parking du cimetière. Ce point de rencontre est matérialisé par une signalétique sur la D II à hauteur de la résidence «Petit Bois », parking du cimetière.

Partager sa voiture, réduire ses frais de transport, échanger avec d'autres automobilistes le temps du trajet

donne à cette démarche citoyenne un côté sympathique et convivial. C'est une nouvelle façon de voyager économique et écologique entre son domicile et son lieu de travail entre autres. A ce propos un site est dédié à tous les adeptes de ce nouveau mode de transport collectif il s'agit : www.covoiturage33.com. N'hésitez pas à le consulter. Bon voyage à tous!

Le numéro d'urgence d'ERDF (aujourd'hui Enedis) est le 09 72 67 50 33.

Urgence Sécurité Gaz au o 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe)

ORDURES MENAGERES

Tout départ ou arrivée sur la commune doit être signalé en Mairie, ainsi que toute modification dans votre foyer.

BOITE AUX LETTRES

Merci de faire apparaître sur votre boîte aux lettres :

- Noms et prénoms des occupants du logement
- Numéro de la maison ou du logement

Horaires d'ouverture de la déchetterie de St Léon



Lundi: 13h30 à 18h

Mardi au Samedi : 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Horaires d'ouverture du Secrétariat de la Mairie au public

Tél: 05.56.23.90.13 - fax: 05.56.23.45.47

mairie.targon@wanadoo.fr

www.mairie-targon.fr

lundi	9h00 - 12h30	15h00 - 18h00
mardi	9h00 - 12h30	15h00 - 18h00
mercredi	9h00 - 12h30	15h00 - 18h00
jeudi	9h00 - 12h30	15h00 - 19h00
vendredi	9h00- 13h00	14h00 - 17h00

Communicae

Maire et Adjoints

M. MAULUN Frédéric, Maire reçoit sur rendez-vous en Mairie : Lundi - mardi - mercredi jeudi - vendredi après-midi

Les adjoints reçoivent en Mairie sur rendez-vous:

AVENTIN Mireille Le jeudi

DEJEAN Frédéric Le lundi

LEVEQUE Sylviane Le mardi

REDON Michel Le mercredi

ORGANISMES PRESENTS

- Assistante sociale M.S.A. à la Maison de Santé le 3e jeudi du mois, sur rendez-vous pris au 05.57.98.25.10.
- Assistante sociale Régime Général à la Maison de Santé le mardi, sur rendez-vous pris à la M.D.S.I. de Cadillac au 05.57.98.12.00.
- Monsieur ROBERT S., Architecte du C.A.U.E Permanence 3° jeudi de chaque mois de 10h à 12h Prendre rendez-vous à la mairie : 05.56.23.90.13
- Familles rurales : Permanences défense des consommateurs le lundi de 9h à 12h Prendre rendez-vous au 06.79.84.59.39, M. FRIOU.
- SIPHEM:

Prendre rendez-vous au 05.56.71.70.20.

OUVERTURE AU PUBLIC

GENDARMERIE DE CREON

lundi au samedi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Dimanche : de 9h00 à 12h et de 15h00 à 18h00 Téléphone: 05.57.34.45.20

infos

Lors d'intempéries, en cas de coupure générale d'électricité sur la commune, vous pouvez joindre la mairie au

05 56 23 63 05 Au-delà des heures d'ouver-

Vous pouvez appeler le 06 37 24 50 22

ture de la mairie, pour toute urgence.

CLIC Sud Gironde:

Service public gratuit

Informations, conseils, aide aux démarches pour le maintien à domicile ou entrée en établissement des personnes âgées.

Aide à la constitution des dossiers MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées

Permanence un mercredi sur deux à la maison de santé de Targon (sur rendez-vous) ou à domicile

Tel: 05.56.61.53.10

PHARMACIE ET MEDECIN DE GARDE - 3237

Vous pouvez désormais suivre l'actualité culturelle Targonnaise sur la page Facebook « Culture Targon » http://www.facebook.com/CultureTargon

ETAT CIVIL RECONNAISSANCE

Nous recommandons aux futurs parents, non mariés, de venir en couple à la mairie, avant la naissance de l'enfant.

En effet, la procédure de reconnaissance anticipée leur évitera d'avoir des problèmes administratifs par la suite.



RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes âgés de 16 ans, nés en 2003 ont l'obligation de se faire recenser en Mairie, à partir de leur date d'anniversaire

munis du livret de famille et d'une pièce d'identité ou d'un acte de naissance (Présence du jeune indispensable)



URBANISME INFOS



Déclaration préalable de travaux

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant surélévation, véranda, pièces supplémentaire, des travaux modifiant l'aspect extérieur portes, toiture, fenêtres, ravalement de façade, des constructions nouvelles, abri de jardin, garage, piscine, clôture,....., ou le changement de destination d'un bâtiment transformation d'un garage en pièce d'habitation,

La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain

Dès qu'une autorisation d'urbanisme vous est accordée, vous devez informer les tiers de votre projet. Ses principales caractéristiques sont affichées sur un panneau placé sur votre terrain de manière à être bien visible de la voie publique. À partir du premier jour de cet affichage et pendant 2 mois, les tiers peuvent exercer un recours contre l'autorisation d'urbanisme. L'affichage doit être maintenu pendant toute la durée des travaux.

Déclaration d'ouverture de chantier (Doc)

La déclaration d'ouverture de chantier est un document qui permet de signaler à la mairie le commencement de ses travaux. Elle concerne uniquement le bénéficiaire d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager. Elle doit obligatoirement être adressée dès le commencement des travaux.

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (Daact)

Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme doit adresser une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (Daact) à la mairie pour signaler la fin des travaux. Cette déclaration est obligatoire pour les travaux issus d'un permis de construire, d'aménager ou d'une déclaration préalable de travaux.

Taxe d'aménagement (TA)

La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle s'applique également aux changements de destination des locaux agricoles. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale.

commune infos

Le saviez-vous?

La taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement (abri de jardin, piscine, etc...).

Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie et porte sur 12 points (superficie de la construction, places de parking, etc).

Son montant est composé de trois parts : communale, départementale et régionale (uniquement en Région Ile de France).

Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que celui-ci varie d'une commune à une autre.

Son montant peut être de plusieurs milliers d'euros. Elle est payable en deux fois à la lerè et à la 2ème date anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (PC ou déclaration préalable).

Calculez simplement votre impôt en vous connectant sur le site internet ci-dessous et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement.

www.taxe-amenagement.fr



EARL Les jardins du bionheur cherche un repreneur



L'exploitation est située 8 Chemin du petit Babeau à Targon sur une parcelle de 18 712m² en fermage agricole avec la commune de Targon.

Le bail comprend la location du terrain, du bâtiment agricole de 120m² et du puits pour l'irrigation.

Le rachat de la société comprend l'ensemble du matériel existant dont un bi-tunnel de 768m² et deux petites serres ; le bail de fermage en cours avec les infrastructures communales (bâtiment et puits) ; la certification « Agriculture biologique » (dernier contrôle octobre 2020) ; le logo et l'identité visuelle.

Les possibilités d'activités, autres que le maraichage, sont nombreuses : atelier de poules pondeuses, vergers, production de plants, production dédiée à la transformation, petits élevages, plantes aromatiques, apiculture, ferme pédagogique, centre de formation...

Les avantages pour un repreneur sont une exploitation clé en main sans frais de création de société ni de temps à y consacrer ; un investissement maitrisé ; une clientèle existante et fidèle, des débouchés commerciaux identifiés ; de nombreuses possibilités d'extension des activités.

Contact: Véronique Descours 06.18.16.21.85





<u>Le SMABVO - Informations</u>

Syndicat Mixte D'Aménagement du Bassin Versant de L'Oeuille

L'entretien des cours d'eau:

(se référer à l'article L215-14 du code de l'environnement)

Les propriétaires ont l'obligation d'entretenir le cours d'eau afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore.

Le syndicat des eaux a pour rôle et compétence la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le territoire qu'il administre.

- restauration et préservation du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques.
- Préservation de la biodiversité.
- Préservation contre les inondations.
- Entretien et aménagement des cours d'eau. Tout cela dans un plan pluriannuel d'action et d'accompagnement pour les différentes démarches réglementaires.

Notre syndicat le SMABVO se structure et met en place un fonctionnement conforme aux exigences réglementaires.

Tout cela se met en place, les différentes études sont programmées, ainsi que l'embauche prochaine d'un technicien.

F. LUC - Vice Président SMABVO J.F. DAL'CIN - Président Mairie d'Omet

S, e

DEBROUSSAILLEMENT

Non seulement c'est un devoir ... mais c'est aussi une obligation.

Le débroussaillement et le maintien en état débroussaillé doivent être effectués par le propriétaire des constructions, terrains et installations ou son ayant droit ou le locataire non saisonnier. (Art. L 322-3 du Code Forestier)

Si besoin, le débroussaillement doit être effectué y compris sur les terrains voisins après avoir informé leurs propriétaires. Ceux-ci ne peuvent s'y opposer. (Art. L 322-3-1 du Code Forestier)

Nuisances sonores

<u>De jour comme de nuit,</u> les bruits qui peuvent créer un trouble de voisinage sont provoqués par :

- Une personne (cri, chant...).
- Une chose (instrument de musique, chaîne hifi, outil de bricolage, électroménager...).
- Un animal (aboiements...).

Il est donc demander à chacun de respecter la tranquillité du voisinage participant ainsi à l'harmonie du cadre de vie.

L'utilisation des engins bruyants (tondeuse, bétonnière, débroussailleuse...) sont autorisés pour les particuliers dans les créneaux suivant :

- 8 h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30 les jours ouvrables.
- 9 h à 12h et de 15h à 19h les samedis.
- 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Trottoirs

À qui incombe l'entretien du trottoir qui se trouve devant chez vous ?

Contrairement à bien des idées reçues, l'entretien des trottoirs et du caniveau, devant chaque domicile, est à la charge des riverains, c'est-à-dire le nettoyage et le désherbage afin de permettre le passage des piétons en toute sécurité et l'écoulement des eaux le long des fils d'eau.

Le mauvais entretien des trottoirs peut causer des troubles de voisinage, voire des accidents. Les occupants des immeubles bordant le trottoir sont tenus de laisser cette voie publique libre aux allers et venues des passants. Les bacs d'ordures ménagères doivent être sortis que le soir précédent l'enlèvement et rentrés juste après la collecte. De même, aucune poche poubelle ne doit être positionnée en dehors des poubelles et sur le domaine public.

Ils ne peuvent ni y planter des arbres, ni y déposer des matériaux et ordures.

Concernant le déneigement, les riverains sont généralement tenus de casser la glace, de déneiger, de balayer la neige au droit de leurs propriétés et de jeter du sable ou du sel afin d'éviter la formation de verglas, pour permettre le passage des piétons et l'écoulement des eaux le long des caniveaux (Code des collectivités territoriales).

Toute négligence est susceptible d'entraîner la responsabilité du propriétaire ou du locataire riverain.





LES MASQUES ET LES LINGETTES, C'EST PAS DANS LES TOILETTES!

de la région de Targon

En cette période de crise sanitaire, les services d'assainissement lancent l'alerte sur les conséquences des lingettes désinfectantes jetées dans les toilettes : celles-ci bouchent les tuyaux et bloquent les pompes des systèmes d'assainissement.

Pourquoi ne faut-il pas jeter les masques et les lingettes dans la cuvette des WC?

Les masques et les lingettes comme les autres objets susceptibles de constituer des fils qui ne sont pas très rapidement solubles ou biodégradables (sacs plastiques, serviettes hygiéniques, cotons tiges, morceaux de tissus, etc.), posent de multiples problèmes : obstruction des réseaux de petit et moyen diamètre, y compris dans les immeubles; mise en panne des pompes et des organes mobiles. Au-delà des coûts induits par ces dysfonctionnements, les conséquences peuvent être importantes en termes de confort (mauvaises odeurs, impossibilité d'évacuation des effluents, débordements,..), d'environnement et même de santé publique (dégagement de gaz toxiques ou explosifs).

<u>D'une façon générale, peut-on tout mettre dans un système d'assainissement</u>?

L'appellation courante « tout-à-l'égout » est redoutable. Elle laisse entendre que l'on peut tout évacuer dans un système d'assainissement. La réalité est très différente.

Les produits toxiques (diluants, pesticides, résidus de peinture, etc.) non seulement ne sont pas épurés par la station d'épuration, mais ils sont également susceptibles d'intoxiquer les communautés d'algues et de bactéries qui la font fonctionner et donc de réduire son efficacité. Ils sont également extrêmement dangereux pour le personnel d'exploitation qui travaille dans les réseaux et peuvent être à l'origine d'accidents graves. Enfin, ils polluent les milieux aquatiques.

Les mégots de cigarettes, papiers gras, ou résidus divers introduits dans les bouches d'égout s'accumulent au fond des conduites qu'ils bouchent petit à petit, provoquant des odeurs désagréables et risquant de faire déborder les réseaux en cas de pluie. Lorsqu'ils sont lessivés par un orage, ils sont rejetés, souvent sans aucun traitement et viennent polluer les milieux aquatiques.

Un système d'assainissement est conçu pour recevoir uniquement des eaux usées domestiques et des eaux pluviales. Tous les autres déchets doivent être évacués avec les ordures ménagères s'ils ne sont pas toxiques, rapportés dans une déchetterie ou une filière spécialisée (par exemples pour les médicaments) dans le cas contraire. Ceci est vrai aussi bien pour les

macro-polluants (ceux qui sont visibles) que pour les micropolluants, souvent plus dangereux encore pour la santé et pour l'environnement.



Votre wc n'est pas une poubelle



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

RECENSEMENT AGRICOLE 2020

Liberté Égalité

Le recensement agricole 2020, opération décennale européenne et obligatoire, est lancé ce jeudi ler octobre 2020 dans toute la France. La collecte de cette enquête se déroulera jusqu'avril 2021. Son objectif : mieux connaître notre agriculture aujourd'hui pour mieux décider demain de politiques agricoles adaptées à la réalité du terrain.

Ce recensement permet d'actualiser les données sur l'agriculture française et fournit une photographie précise et exhaustive du monde agricole et de sa diversité, en France métropolitaine mais aussi dans les départements d'Outre-mer. Il constitue ainsi un socle de référence primordial pour le pilotage des politiques publiques et pour les travaux d'études et de recherche notamment. Existant depuis 1955, il permet d'observer l'évolution de l'agriculture française au cours des décennies. Le slogan de cette nouvelle campagne de recensement 2020 : « chacun de vous compte, on compte sur vous ! ».

Tous les exploitants et exploitants agricoles sont invités à répondre à ce recensement, qui est une obligation citoyenne. Au total les données porteront sur environ 450 000 exploitations agricoles, dont 30 000 dans les départements d'Outremer (DOM).

La collecte se fait selon deux modalités simultanées.

- Pour la première fois, une grande partie des exploitants (350 000 exploitants) est invitée à répondre à un questionnaire via Internet (www.recensementagricole2020.fr) afin d'être plus simple et rapide.
- La collecte des données sera complétée par une enquête de terrain sur un échantillon représentatif d'environ 70 000 exploitations métropolitaines, afin d'approfondir certaines thématiques. Ces exploitants recevront la visite d'un enquêteur qui les interrogera sur la base d'un questionnaire plus détaillé. Ce mode de collecte et ce questionnement plus complet concernera également toutes les exploitations de la Corse et des départements d'Outre-mer.

Les exploitants sollicités recevront auparavant un courrier, et un courriel le cas échéant, pour leur indiquer quand et comment ils seront enquêtés.

Les données collectées portent sur les caractéristiques générales de l'exploitation, les productions végétales et animales, la diversification des activités, la commercialisation des productions,...

Parmi les nouvelles thématiques abordées cette année dans le questionnaire, des questions qui traduisent les enjeux actuels de l'agriculture française : sur les mutations de l'exploitation agricole, sur l'engagement dans des démarches environnementales, sur la commercialisation via de nouveaux types de circuits courts.

Le questionnaire en face-à-face permettra d'aborder des sujets de manière approfondie : l'engagement des exploitations dans des collectifs (échange d'expérience, organisations de producteurs, CUMA, entraide) ; les besoins en main d'œuvre ; les conditions de travail des agriculteurs (durée de la semaine de travail, weekend et congés pris annuellement), sur les pratiques et bâtiments d'élevage ou encore le recours au numérique.

Les résultats du recensement agricole 2020 seront rendus publics à partir de la fin de l'année 2021, sur le <u>site Agreste</u>, afin que tous les acteurs du monde agricole ainsi que le grand public puissent mieux connaître l'agriculture dans sa diversité (filière, de territoire, d'organisation, etc).

Les données individuelles collectées sont confidentielles. Les résultats seront agrégés et anonymisés. Ils seront utili-sés à des fins exclusivement statistiques ou pour des travaux de recherche scientifique ou historique.

Cette opération est menée par le service de la statistique et de la prospective (SSP) et les services statistiques régionaux (SRISE) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation : « Ce recensement est une grande opportunité pour le monde agricole. Plus les agriculteurs y participeront, plus les données seront précises, plus les décisions politiques seront adaptées à la réalité du terrain. l'invite tous les agriculteurs à s'en saisir. »

Plus d'informations sur le recensement agricole 2020 dans le <u>dossier de presse</u> en ligne ou rendez-vous sur <u>recensementagricole2020.fr</u>

MÉDIATHÈQUE infos : nouvelle formule! Désormais, dans chaque bulletin, nous vous présenterons une sélection de livres coups de cœur ou sur un thème particulier...

Cette fois-ci, nous vous présentons une série d'ouvrages constituée d'albums, romans, documentaires ayant pour thème : **NOTE région**...

POUR LES 3-6ANS:

<u>Disparition au Grand-Théâtre:</u> Album de Julie Cardouat. Aujourd'hui, c'est jour de sortie à l'école de Ti'Gus. Toute la classe va au Grand-Théâtre. De Bordeaux pour voir une représentation, mais lui rêve d'aller à la fête foraine!

POUR LES 7-8ANS:

Qu'y a-t-il derrière la dune? Album documentaire de Stéphanie Caradec. Deux oiseaux qui vivent sur le Bassin d'Arcachon Kirièk la sterne et Biik son ami huîtrier se demandent vraiment ce qu'il y a derrière l'immense dune du Pyla?

POUR LES 8-12 ANS:

Alliance Khépri Série 3 tomes de Nathalie Bernard: : 3 jeunes collégiens Salem, Scara et Bob mènent l'enquête sous le nom de l'Alliance Khépri. Leurs aventures se déroulent à Gradignan, Arcachon ou encore au Château de la Brède

POUR PETITS ET GRANDS

Connais-tu ta région?

Collection de petits documentaires:

<u>Plages et dunes d'Aquitaine</u> où l'on apprend par exemple d'où vient le sable...

<u>L'estuaire de la Gironde</u> toute l'histoire de ce magnifique mais fragile endroit...

<u>L'ostréiculture dans le Bassin d'Arcachon</u> l'histoire de l'huître dans ce coin de Nouvelle Aquitaine...

La grande forêt des Landes de Gascogne: la comprendre et la découvrir...

POUR LES ADULTES:

Romans: Terres d'or— Dernier tome de La Dame de La Sauve écrit par Sandrine Biyi. La série est consacrée à la jeune Brunissende femme et médecin, adulée par certains, décriée par d'autres avec en toile de fond l'Abbaye de la Sauve Majeure et la Nouvelle-Aquitaine...

<u>Romans policiers:</u> Série de six romans policiers de François Fuentes, où le Commissaire Montaigne mène l'enquête à travers les différents quartiers de Bordeaux et ses alentours...Tome l <u>Crime.</u> à Bordeaux....

<u>L'ostréopithèque</u> de Bernard Cazaubon, qui nous raconte l'histoire de la rencontre entre un

ostréiculteur accusé du meurtre de sa femme et un ténor du barreau Jean-Baptiste Cazanova avec pour toile de fond le Bassin d'Arcachon.

<u>Première ligne</u> du même auteur. On y retrouve Jean-Baptiste Cazanova de Biarritz au Cap Ferret dans un thriller imparable.

<u>Documentaires</u>: <u>Les mystères de Gironde</u>: écrit par Pierre Chavot Histoires insolites, étranges, criminelles et extraordinaires décrites à travers des récits palpitants...

<u>Esprit Sud-Ouest:</u> partez à la découverte du Sud-Ouest à travers ses jolis paysages et son patrimoine riche... texte de Blandine Philippon Photographies de Philippe Ray et Dominique Chauvet.

À la découverte de la Nouvelle-Aquitaine: à travers divers thèmes: Culture et patrimoine, histoire, sport etc... Textes signés d'un collectif d'auteurs...

Patricia SALVAGE et Anne-George SENAMAUD

HORAIRES D'OUVERTURE

Période scolaire

Mardi: 14 h 30 - 18 h

<u>Mercredi</u>: 9 h - 12 h

14 h 30 - 19 h

<u>Jeudi :</u> 15 h -19 h

Vendredi: 9 h - 12 h

14 h 30 - 18 h

<u>Samedi:</u> 9 h 30 - 12 h 30

<u>LA VENTE DE LIVRES SE POURSUIT!</u>

C'est bientôt Noël!

Vous avez envie de vous faire plaisir ou de faire un cadeau à vos proches

Donnez une seconde vie aux livres retirés des rayonnages!

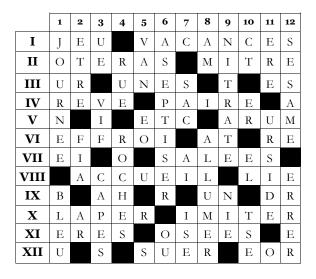
(1€ le livre et 0.50€ la revue)

Venez nombreux à la Médiathèque!

Pour tout renseignement contacter le: 09.67.13.69.37 ou bibliotheque.targon@orange.fr

médiathèque infos

Solution des jeux du numéro précédent



L'expression à découvrir était:



Vous aurez compris : Mouton de Panurge.

Jeux du mois

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												
XI												
XII												

HORIZONTALEMENT:

I/« Lance » le tournage. Fortuné. II/ Empêchent de voir la réalité. L'or. III/ Cours d'eau. Ancien indien. Dispute. IV/ Pour éteindre. Artiste. V/ Apparence. À payer. VI/ Scrute la consommation. À la mode. Personne étrangère (un...). VII/ À toi. Introduit une négation. Ville du Sud (St...). Venue au monde. VIII/ Chiffre. Paysage. IX/ Mesures. Mélange. X/ Le cobalt. Tous abrégé. Enlevas. XI/ Astre de la nuit. Petit patron. Connu. XII/ Conjonction. Ont du bon sens.

<u>VERTICALEMENT</u>: 1/ Tristesse. Solution. 2/ Fruit de la poule. Interjection enfantine. Jus de raisin. 3/ Pronom transalpin. Université. Cube. 4/ Nommé. Claires. 5/ À venir. 6/ Cries dans les bois. le xénon. L'étain. 7/ Travail en classe. Idiots. 8/ Récidives. 9/ Rivière. Photo. 10/ Espérances. 11/ Compagne du lièvre. Vrai. 12/ Interjection d'hésitation. Enzyme. Touchés.

RÉOUS Déchiffrez le rébus et découvrez une expression









Réponse

Patricia SALVAGE

Assos manifestations infos

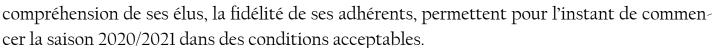
L'ESCRIME, CONTRE VENTS ET MARÉE.

L'année 2020 est très compliquée, comme dans de nombreuses associations, pour le club d'es-

crime Targonnais.

Après le confinement, l'annulation des forums, un dégât des eaux dans la salle, l'arrêté préfectoral ordonnant la fermeture des salles de sport, les conditions sanitaires extrêmement strictes, il y avait de quoi décourager les dirigeants et animateurs.

Qu'à cela ne tienne, une campagne de communication tous azimuts, la capacité d'adaptation, la



Ne pouvant utiliser ses installations, le club a proposé des cours par internet, organisé des séances sur un parking, sur un terrain du city stade et dernièrement sous un préau d'école.

Heureusement, de nombreux adhérents très motivés ont accepté de suivre les cours en exté-



rieur, souvent jusqu'à la tombée de la nuit.

Aujourd'hui, sur les cinq niveaux proposés, trois sont déjà complets et il reste des places pour les débutants adultes et les jeunes, à partir de 6 ans. Quelles que soient les conditions, le club a bien l'intention de continuer sa route, de s'adapter et de faire découvrir ce beau sport dans tout l'Entre

<u>BIENVENUE</u>

Restaurant LEVYDENCE



12 RUE RENÉ PEZAT 33760 TARGON 09.82.58.12.85 - 0614637152

Restaurant traditionnel / Pizzeria Sur place & à emporter

FELICITATIONS

BERTRAND Enzo

domicilié à Targon

Titré Meilleurs Apprentis de France session 2019

En Charpente Bois

ign sepassechezhoùst

